S'Wescherblattel

N° 104 Mars 2024

Le mot du Maire

Liewi Wescher, Liewi Weschere,

La rédaction d'un éditorial est un moment privilégié pour communiquer sur les initiatives de la municipalité et partager avec vous ma vision positive de l'avenir, nourrie par ma volonté forte à surmonter les obstacles et à renforcer le lien avec les habitants et les associations.

- **Il est vrai** que l'augmentation des coûts et des charges met à rude épreuve les ressources budgétaires de notre commune. Un arbitrage sévère en matière d'investissement et de subvention devient de plus en plus nécessaire dans le but de préserver l'équilibre financier de la Municipalité. Cependant une gestion rigoureuse et une planification prudente devrait nous permettre de poursuivre nos projets et faire progresser notre village.
- **Il est vrai** que le non-respect de certaines règles de « bien vivre ensemble » sont de nature à saper le moral de la population, altère de façon évidente notre cadre de vie. L'appel au civisme ne suffit plus c'est un appel à l'action que je lance. Je vous invite à être des acteurs de ces changements. Je promène mon chien : je ramasse, je gare ma voiture : je laisse un passage aux piétons, la borne à biodéchets est pleine : je dépose dans la suivante et pas à côté. De simples gestes qui rendront le quotidien de tout un chacun tellement plus agréable.
- **Il est vrai** que la large palette de nos associations joue un rôle essentiel au sein de notre commune. L'impact se fait sentir à plusieurs niveaux, apprentissage des jeunes, contribution à la vie de la commune, cohésion intergénérationnelle. Nous pouvons les soutenir en participant aux diverses manifestations et assurer ainsi leur pérennisation.
- **Il est vrai** que le 9 juin se tiendront les élections européennes. L'Europe peut paraître lointaine mais l'Union Européenne joue un rôle crucial dans de nombreux domaines tels que l'économie, l'environnement, la sécurité et les droits de l'homme. Il me paraît important de rappeler que chaque vote compte. En votant, nous avons la possibilité de choisir les représentants qui défendront nos intérêts et nos valeurs au sein de cette institution. Le droit de vote est un élément essentiel de la démocratie, il est de notre devoir de participer activement au processus démocratique y compris lors des élections européennes.
- **Il est vrai** que le mois de mars touche à sa fin, que les journées se rallongent et que l'apparition des rayons de soleil présagent l'arrivée du printemps. Cette saison plus que toutes autres incarne le renouveau. A son image, osons le changement, préservons notre environnement, perpétuons davantage encore le « Bien vivre ensemble à Westhouse » qui fait notre fierté.

M'r sieht's, m'r höert's, m'r schmeckt's, m'r spürt's, s'geht langsam berri-uf : d'r Winter wicht un's Früehjohr schlicht vun unte d'Landkart nuf.

« *On le voit, on l'entend, on le sent, on le ressent, les conditions s'améliorent, l'hiver s'efface et le printemps remonte doucement du Sud au Nord* ». Raymond Matzen Poète Alsacien.

Frohi Oschtere winsch ich eiech. **Votre Maire**

Mairie de Westhouse

137 rue Principale
67230 Westhouse

Téléphone : 03 88 74 40 05

Nous contacter
secretariat.mairie@westhouse.fr

Site internet
www.westhouse.info

Page Facebook
https://www.facebook.com/Commune-de-Westhouse-106599247815478

Au sommaire

La Mairie	2
Les infos	9
Les anniversaires	17
Les associations	19
Rétrospective	24

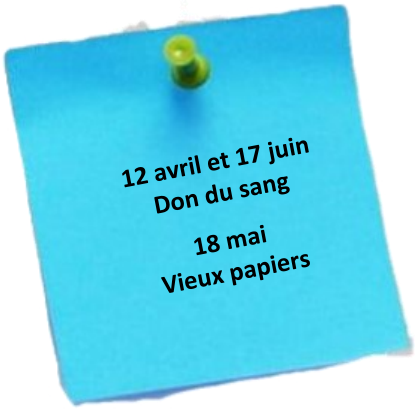

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 janvier 2024

Sous la présidence de Christian STRIEBEL, Maire

Membres présents : STRIEBEL Christian, KISTNER Audrey, FRITSCH Estelle, LUTZ Franck, FEIST Agnès, FROMM Eric, SCHEER Thomas, FUHRMANN Mireille, GASS Marc, MULLER Jean-Christophe, RINGEISEN Christian, WISSENMEYER Franck

Absents excusés : EHRHARD Nicolas (procuration à FRITSCH Estelle), ETIENNE Céline (procuration à FUHRMANN Mireille), MOENCH Jacky (procuration LUTZ Franck), WEEBER Marie-Anne (procuration GASS Marc), WOERHREL Véronique (procuration KISTNER Audrey), SCHAEFFER Véronique

Secrétaire de séance : FUHRMANN Mireille

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2023 n'appelant aucune observation est approuvé À l'UNANIMITÉ par le Conseil Municipal.

2/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide À L'UNANIMITÉ de procéder à la désignation de Mme Mireille FUHRMANN pour remplir cette fonction.

3/ Finances

3-1/ Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales « C.G.C.T. » et notamment son article L.1612-1 alinéa 3,

Vu la délibération du 6 avril 2023 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2023, la délibération du 29 juin 2023 portant sur la décision modificative n°1, la délibération du 7 décembre 2023 portant sur la décision modificative n°2,

Considérant que le budget primitif 2024 sera soumis au vote du Conseil Municipal lors de sa séance plénière prévue courant du mois de mars ou avril 2024,

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité normale de la gestion financière de la collectivité et d'honorer les dépenses d'investissements jusqu'à cette date afin de faire face à des besoins d'équipements,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, autorise, conformément à l'article L.1612-1 alinéa 3 du C.G.C.T., Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de la Collectivité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du prochain budget, dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section au titre du budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon l'affectation définie dans l'état ci-après :

INTITULÉ	ARTICLE EN M14	TRANSPOSITION ARTICLE EN M57	BUDGET 2023	CREDITS OUVERTS 1/4
Frais d'étude	2031	2031	5 520.00	1 380.00
TOTAL CHAPITRE 20			**5 520.00**	**1 380.00**
Bois et forêt	2117	2117	20 700.00	5 175.00
Autres agencements et aménagements	2128	2121 2128	0.00	0.00
Hôtel de Ville	21311	21311	11 128.00	2 782.00
Bâtiments scolaires	21312	21312	35 740.21	9 435.05
Equipements de cimetière	21316	21316	0.00	0.00
Autres bâtiments publics	21318	21318 21314	0.00	0.00
Réseaux de voirie	2151	2151	0.00	0.00
Installations de voirie	2152	2152	10 000.00	2 500.00
Réseaux câblés	21533		6 050.00	1 512.50
Réseaux électrification	21534	21534	155 452.00	38 863.00
Matériel de transport	2182	21828	0.00	0.00
Matériel bureau et informatique	2183	21831 21838	0.00	0.00
Mobilier	2184	21841 21848	0.00	0.00
Autres immobilisations corporelles	2188	2188	0.00	0.00
TOTAL CHAPITRE 21			**239 070.21**	**60 267.55**

3-2/ Délibération pour la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie avec l'Association Foncière

Monsieur le Maire expose,

Le fonctionnement de l'Association Foncière de Westhouse impose des travaux administratifs d'un volume peu important. Jusqu'à présent, l'ancienne secrétaire de mairie effectuait ses travaux durant son temps de travail et les heures effectuées pour ces travaux étaient facturées à l'Association Foncière. Le Président de l'Association Foncière ayant proposé une indemnité de rémunération annuelle à la nouvelle secrétaire pour accomplir ces travaux, Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie ou son remplaçant au profit de l'Association Foncière de Westhouse, au vu de ses besoins, à compter du 1er janvier 2024. Cette convention permettra de fixer les modalités pratiques et les conditions de mise à disposition de l'agent communal. L'Association Foncière s'engage à rembourser à la commune le coût de l'agent mis à disposition sur la base du forfait annuel fixé par l'Association Foncière.

Cette convention a pour objectifs :

- de fixer les modalités d'intervention de la secrétaire de mairie ou son remplaçant

- de fixer les modalités de remboursement concernant le service de mise à disposition par la commune

Le complément de rémunération résultant de cette mise à disposition sera versé annuellement à l'agent sous forme de ligne supplémentaire (complément indemnitaire annuel) sur sa fiche de paie du mois de décembre de chaque année.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ,

- approuve le projet de convention de mise à disposition

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3-3/ Détail des imputations à l'article 6232

Le Maire expose :

Le passage en M57 entraîne l'utilisation de nouveaux comptes et nécessite une délibération qui cadre l'utilisation de certains comptes notamment le 6232 « Fêtes et cérémonies » qui permettra d'encadrer les dépenses autorisées sur ce compte.

Le Maire propose d'y inscrire les dépenses liées d'une manière générale à l'ensemble des biens, services, objets, denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies organisées par la commune,

- Les frais de cérémonies officielles (exemple : armistice, fête nationale…).

- Les fleurs, gerbes, gravures, médailles, coupes, bons cadeaux et présents offerts à l'occasion de divers évènements (naissances, mariages, noces d'or, noces de diamant, noces de palissandre, grands anniversaires, décès, départs de la collectivité, remise des médailles du travail, jumelage, récompenses sportives, culturelles, ou lors des réceptions officielles).

- Les frais de repas des élus et des agents communaux lors d'événements ponctuels comme les fêtes de fin d'année, les réunions du comité des fêtes, les réunions de travail.

- Les dépenses liées à l'achat des petites fournitures et denrées achetées à l'occasion de manifestations ou de réunions (décorations, nourriture, boissons, serviettes …).

- Les boissons et la nourriture dans le cadre des animations communales : concerts, manifestations culturelles, expositions, journée du patrimoine, guinguette, fête de la musique, fête de Saint Nicolas, Conseil municipal des enfants, cadeaux pour les élèves.

Tous les frais liés aux manifestations, réceptions des nouveaux arrivants, vœux du maire et inaugurations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, adopte le détail des imputations sur l'article 6232.

4/ Chasse : acceptation 2ème candidature - adjudication de chasse

Le Maire expose :

Monsieur BERCHET n'a pas voulu reconduire son bail de location pour la chasse, ce dernier arrivant à expiration en février, la commune doit trouver un nouveau locataire.

Il y a eu une première consultation des propriétaires fonciers concernant le reversement du produit de la chasse à la commune afin de pouvoir payer l'assurance de la chasse à la CAAA à la place des propriétaires.

Monsieur BERCHET a été contacté au sujet de ses locations en gré à gré et a indiqué par courrier son choix de ne plus reprendre la chasse.

La 4C (Commission Communale Consultative de Chasse) a été contacté afin de s'assurer que les lots communaux sont gardés tels quels.

Un appel d'offre a été lancé mais il s'est avéré infructueux.

Le seul choix restant étant une adjudication qui aura lieu le 29 janvier 2024 à 19h.

La semaine dernière a eu lieu une commission de consultation avec la 4C pour la validation des candidatures pour l'adjudication.

Cette commission était composée du Maire, de deux adjoints M. Nicolas EHRHARD et Mme Estelle FRITSCH, un conseiller municipal M. Christian RINGEISEN, un représentant de la DDT, un représentant de la louveterie, un représentant du Fonds départemental d'indemnisation des dégâts des sangliers, un représentant de l'ONF, un représentant de la Chambre d'Agriculture ;

La commune a reçu deux candidatures présentées lors cette commission.

La première de Monsieur PERROTEY pour le lot 1 ;

La deuxième candidature de Monsieur SCHEUER pour les 3 lots ;

Après examen de la commission la 2ème candidature a été rejetée pour cause d'incomplétude du dossier, la 4C n'a donc retenu que le 1er candidat.

L'avis de la commission n'étant que consultatif, Monsieur le Maire a expliqué aux représentants de la commission qu'il prendra tout de même la 2ème candidature sous réserve qu'elle soit complète au moment de l'adjudication. L'intérêt étant pour la commune que les 3 lots soient loués au prix fixé. Le Maire estime que si un seul lot est pris, il sera problématique de trouver d'autres candidats pour les deux autres lots.

Le Maire demande aux conseillers d'accepter la 2ème candidature sous réserve qu'elle soit complète au moment de l'adjudication malgré la décision de la 4C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ accepte la 2ème candidature pour les 3 lots de chasse sous réserve de complétude de son dossier avant l'adjudication de la chasse.

5/ Fermage

5-1/ Accord de résiliation d'un bail à ferme avec M. WILLMANN et procédure de nouvelle mise en location des terrains communaux

Le Maire explique aux conseillers que M. WILLMANN ayant pris sa retraite, le bail à ferme qu'il avait contracté avec la commune prend fin et les terrains communaux, qu'il louait, pourront être remis en location. Il leur présente la procédure à suivre à savoir qu'après avoir acté la résiliation du bail, la commune devra faire la publicité du projet d'attribution des terrains communaux durant un délai d'un mois pendant lequel les agriculteurs pourront présenter leur candidature. Le Conseil Municipal devra alors étudier les dossiers de candidatures et ceux qui rempliront les conditions seront retenus. Le choix du candidat se fera par tirage au sort.

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de formaliser un acte de résiliation de bail avec l'exploitant cédant et de lancer la procédure d'appel à candidature pour la location des terrains communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, À L'UNANIMITÉ, la résiliation du bail à ferme de M. WILLMANN ainsi que la procédure de location des terrains communaux.

6/ Forêt

6-1/ Présentation du bilan forestier 2023

Monsieur Christian RINGEISEN présente au Conseil Municipal le bilan de l'activité forestière de la commune. Les ventes de 2023 ont concerné le bois de chauffage, le bois d'œuvre, le BIL (bois industriel long) et une coupe exceptionnelle de peupliers. Le montant des dépenses s'est élevé à 16 831,23 € et les recettes à 29 375,08 € soit un revenu net de 12 543,85 € pour la commune. La chasse n'a pas été incluse dans le bilan forestier mais représente environ 3 700 € d'apport supplémentaire. Enfin, la vente des peupliers a rapporté 2 923,03 € net.

6-2/ Indemnisation propriétaire pour la coupe de peupliers

Monsieur Christian RINGEISEN explique aux conseillers que lors de la coupe des peupliers, l'entreprise chargée de cette tâche a accidentellement coupé 5 peupliers appartement à un particulier, M. SCHMELTZ, habitant sur Uttenheim.

Après constat de la coupe, le préjudice a été estimé par la commune à 30€/m3. Le Maire propose de dédommager le propriétaire, après calcul du préjudice, à hauteur de 300 € net (30€ x 10m3) puisque les peupliers de ce dernier ont été revendus au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibérations, approuve le montant de l'indemnisation proposé pour le propriétaire à 12 voix POUR, aucune voix CONTRE, et 5 ABSTENTIONS.

Le montant de l'indemnisation pour les peupliers coupés sera de 300€ au profit du propriétaire lésé.

7/ Bâtiments communaux : Réhabilitation du presbytère

Le Maire expose :

La commune a entrepris de transformer le presbytère en appartements et pour pouvoir demander des subventions auprès de l'Etat notamment la DETR, il faut une délibération sur cette transformation.

Il rappelle aux conseillers les étapes du projet :

⇒ Procès-verbal du 12 février 2018 portant sur la réhabilitation du presbytère en 2 phases : 2 phases du processus : 1ère partie vente des terrains, 2ème phase réhabilitation du presbytère

⇒ Délibération du 1er février 2023 portant sur la signature d'une convention avec le CAUE pour l'accompagnement sur le chantier des travaux de réhabilitation du presbytère

⇒ Délibération du 7 décembre 2023 portant sur le choix de l'architecte en charge le projet de réaménagement du presbytère

Et présente le plan de financement :

Plan de financement prévisionnel sous réserve de subventions

Montant estimé des travaux par la CAUE : 260 000€ HT
Montant honoraires architectes pour relevés : 3 900€ HT / 4 680€ TTC
Honoraires Architectes : 34 320€ HT / 41 184 € TTC
Prêt-relais selon la tva récupérée + subventions
CEA plafond : 40 000€ HT + 2 800€ HT (possibilités)
DETR : 20% des travaux
Climaxion forfait 25 000€ + (50€ x 200m2) = 35 000€

Montant des futurs logements pour le remboursement du prêt :

Revenus locatifs sur 10 ans :

T2 : 600€ x 12 x 10 ans
T3 : 750 € x 12 x 10 ans
T4 : 850 € x 12 x 10 ans
Soit 2 200€ x 12 x 10 ans soit 264 000€

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la création de 3 appartements dans l'ancien presbytère dont un appartement réservé à un futur retour d'un agent pastoral comme l'a demandé le Conseil de Fabrique

- D'approuver la réalisation du projet présenté estimé

- D'approuver le plan de financement exposé

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à cette demande.

Adopté À L'UNANIMITÉ par le Conseil Municipal.

8/ Divers

8-1/ Informations chantier Grand rue et Petite rue de l'Eglise

Le Maire explique aux conseillers qu'il a consulté, avec les adjoints, le maître d'œuvre dans la semaine et qu'ils lui ont demandé de lancer les consultations pour la prochaine tranche car le marché n'est pas supérieur à 100 000€ HT et que, de ce fait, la commune peut consulter directement les entreprises. Le Maire leur dit que dès qu'il y aura un retour de ces entreprises, la Commission Voirie sera réunie afin de choisir une entreprise et passer un marché.

Le conseiller Franck LUTZ demande si le chantier de la première tranche a été réceptionné car il a relevé un problème de niveau sur l'un des regards près de la maison FREIMANN, il estime que cela pourrait endommager les voitures. Le Maire lui explique que le chantier a été réceptionné au niveau de la commune mais pas de la part du SDEA, et, que la partie où se trouve le regard n'est pas sur le chantier réceptionné par la commune.

8-2/ Mise en place d'un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) sur la commune de Westhouse

Le Maire expose :

Monsieur Christophe RITZENTHALER a vendu le verger derrière chez lui créant deux terrains de constructions. Ces derniers ne peuvent pas être viabilisés car il n'est pas possible de faire de branchement SDEA. Pour que la viabilisation puisse se faire, il y a nécessité d'une extension de réseau si le branchement est éloigné de plus de de 100 mètres du réseau principal. Pour cela, il faut faire un PUP (Projet Urbain Partenarial).

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4, r.332-25-1 et suivants relatifs au Projet Urbain Partenarial.

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 4 septembre 2018

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L332-11-3 du code l'Urbanisme, le Projet Urbain Partenarial (PUP) permet à une collectivité de faire participer un aménageur, un constructeur ou un propriétaire, au coût des équipements publics rendus nécessaires par son opération ;

Considérant que le PUP est apparu comme l'outil le plus adapté pour répondre à la réalisation d'une extension du réseau d'assainissement collectif Grand rue de l'Eglise ;

Considérant que le périmètre défini correspond aux parcelles S.5 n° 148/1 et n°149/01 représentant une emprise foncière de 16 ares ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le périmètre du Projet Urbain Partenarial (PUP) dans la Grand Rue de l'Eglise ;

D'approuver la conclusion d'une convention de PUP dans ce périmètre avec les opérateurs ;

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y référant.

8-3/ Informations : Rue de Benfeld rue de Valff

La commission s'est déplacée pendant les vacances de Noël et le Maire et les adjoints se sont entretenus avec M. SELTZ de la CEA, il a pratiquement validé les propositions faites concernant les rues de Valff et de Benfeld : il y aura 2 écluses dans chaque rue, des pots de fleurs et des panneaux réfléchissants seront ajoutés pour sécuriser davantage ces rues.

Dans 6 mois, un bilan sera fait sur la nouvelle signalisation et si celui-ci est positif, cette dernière sera définitivement adoptée.

La proposition de limiter la vitesse à 40km/h à l'intérieur de la commune reste en attente de la validation de la CEA car cette dernière pourrait financer les panneaux aux entrées de la commune. Il faudra aussi créer un arrêté permanent portant réglementation de la vitesse dans la commune.

8-4/ Arrêté déneigement trottoir

Le Maire informe les conseillers qu'à ce jour il n'existe pas d'arrêté de déneigement dans la commune et qu'il souhaiterait mettre en place un arrêté permanent afin que chaque habitant prenne en charge le déneigement devant son habitation.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un arrêté permanent concernant le déneigement des trottoirs.

8-5/ Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner parvenue en Mairie. Le Conseil Municipal approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

La Secrétaire Le Maire

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 février 2024

Sous la présidence de Christian STRIEBEL, Maire

Membres présents : STRIEBEL Christian, KISTNER Audrey, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, LUTZ Franck, FEIST Agnès, FROMM Eric, FUHRMANN Mireille, GASS Marc, MOENCH Jacky RINGEISEN Christian, WEEBER Marie-Anne, WISSENMEYER Franck, WOEHREL Véronique

Absents excusés : ETIENNE Céline (procuration à FRITSCH Estelle), MULLER Jean-Christophe (procuration MOENCH Jacky), SCHAEFFER Véronique (procuration KISTNER Audrey), SCHEER Thomas (procuration EHRHARD Nicolas)

Secrétaire de séance : MOENCH Jacky

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

ORDRE DU JOUR

DCM20240002-1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2024 n'appelant aucune observation est approuvé **À l'UNANIMITÉ** par le Conseil Municipal.

DCM20240002-2 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **À L'UNANIMITÉ** de procéder à la désignation M. Jacky MOENCH pour remplir cette fonction.

DCM20240002- 3 - Admissions en non-valeur des créances de faible montant

Le Maire expose

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables c'est-à-dire les créances pour lesquelles :

- les diligences s'avèrent impossibles, vaines,

- ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.

L'article 173 de la loi n° 2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant aux exécutifs.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe les seuils de délégation à respecter : seuil maximal de 100€ pour les communes. Ce seuil constitue un plafond légal : les assemblées demeurent libres de fixer un seuil de délégation inférieur. Il leur est également possible, dans le respect de cette condition, de ne donner délégation que pour certaines catégories de créances.

Une fois la délégation accordée à l'exécutif, la décision d'admission en non-valeur s'effectuera par arrêté.

Afin de rendre compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante tout en conservant à la mesure son effet simplificateur, le Maire doit communiquer au moins une fois par an au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur assorties du motif d'admission. L'assemblée dispose par ailleurs d'un droit d'évocation des pièces produites à l'appui de la demande auprès du comptable public.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide, A L'UNANIMITE,** de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100€. Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance.

Information CDL :

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un agent du CDL va venir leur faire une présentation des comptes de la commune le lundi 25 mars 2024 à 19 heures.

DCM20240002-4 – Participation à la mutuelle des agents par la commune

Le Maire explique aux conseillers que la délibération du 7 septembre 2020 concernant le taux de participation à la mutuelle des agents communaux manque de précision et demande au Conseil Municipal d'approuver une nouvelle délibération plus explicite sans en modifier le taux de 50 %.

Vu les différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales, des assurances de la mutualité et des différents décrets, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme, **à L'UNANIMITE**, la participation financière de la commune à un taux de 50% pour la mutuelle de ses agents fonctionnaires, ses agents de droit public et de droit privé en activité.

Autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, ainsi que les éventuels avenants à venir.

DCM 20240002-5 – Baux de chasse communaux pour la période 2024-2033 :

Approbation du contrat de location pour les lots n° 1, 2 et 3 après procédure d'adjudication

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code l'Environnement, l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 et les différentes délibérations du Conseil Municipal et la proposition de la commission communale de location en date du 11 janvier 2024,

Exposé

En application du Code l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.
Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Par délibération en date du 19 octobre 2023, puis celle du 7 décembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de la constitution des lots de chasse et du mode de location de la chasse pour les lots n°1, n°2 et n°3.

En l'espèce, le mode de location pour les lots n°1, n°2 et n°3 sont l'adjudication sans droit de priorité après un appel d'offre infructueux.

Puis par une délibération en date du 18 janvier 2024, le Conseil Municipal a agréé les candidatures pour les lots n°1, n°2 et n°3.

La Commission communale de location s'est réunie le 29 janvier 2024 pour procéder à l'adjudication des lots n°1, n°2 et n°3. Elle a procédé à l'adjudication des lots par procès-verbal, et proposé l'attribution de lots n°1, n° 2 et n°3.

Il appartient au Conseil Municipal d'approuver les contrats de location correspondants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

Pour le bloc de lots n°1, n°2 et n°3, après avoir constaté la recevabilité du dossier de candidature de M. SCHEUER Rudy pour les 3 lots et la proposition formulée par la commission de location,

Approuve le contrat de location joint en annexe, à conclure avec le candidat M. SCHEUER Rudy pour un loyer annuel de 19 500 € (dix-neuf mille cinq cents euros) et **autorise** le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

Informations :

Monsieur le Maire informe les conseillers que M. SOUPE va faire un don à la commune de chênes résistants au changement climatique. Monsieur SOUPE laisse le soin à la commune avec le concours de l'ONF de décider de leur implantation.

DCM 202400002-6 Cotisation CAAA 2024

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cotisation de la CAAA pour l'année 2024 est d'un montant de : **18 784 €.**

Considérant la décision des propriétaires fonciers d'abandonner le produit de la chasse à la commune à la suite de leur consultation par écrit entre le 1er et le 15 juillet 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, **A l'UNANIMITE,** de prendre en charge la totalité des cotisations de la Caisse Accidents Agricoles du Bas-Rhin pour 2024.

DCM 20240002-7 – Approbation des dossiers de candidatures pour l'attribution par tirage au sort des terrains communaux

Le Maire expose

M. WILLMANN a pris sa retraite et de ce fait à résilier son bail de location pour des terrains qu'il louait à la commune.

Considérant la décision du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2024 d'approuver la résiliation du bail à ferme liant la commune à M. WILLMANN et d'organiser un appel à la candidature pour l'attribution, par tirage au sort, des terrains communaux.

Considérant la clôture des dépôts de candidatures, le 29 février à 12h, et, la sélection des dossiers de candidature valides effectuée par la Commission Environnement et Développement Durable, ce même jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec **16 VOIX POUR, 1 ABSTENTION et 1 VOIX CONTRE**, d'approuver la décision de la Commission Environnement et Développement Durable, concernant la validation des dossiers de candidatures pour la location de terrains communaux,

Décide, **A L'UNANIMITE**, d'autoriser le Maire à procéder au tirage au sort des candidats pour l'attribution des terrains communaux.

D'autoriser, **A L'UNANIMITE**, le Maire à signer les baux concernant les terrains communaux.

Informations :

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il va prendre un arrêté afin d'interdire la circulation des véhicules à moteur dans le Bruch.

DCM20240002-8 Rapport CRC sur la CCCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal : La Chambre Régionale des Comptes a inscrit à son programme le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour les exercices 2017 à 2022.

Par courrier du 11 septembre 2023, la chambre a adressé ses observations provisoires au président en fonctions. Des extraits ont été également transmis aux personnes mises en cause en application de l'article R.243-5 du code des juridictions financières.

Après examen des réponses reçues, la chambre a transmis par courrier daté du 16 janvier 2024 ses observations définitives.

Conformément à l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières, le rapport d'observations définitives ainsi que la réponse du Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en date du 22 décembre 2023 ont été transmises aux communes membres de l'intercommunalité afin d'en prendre connaissance sur le site Internet des juridictions financières.

Ces documents sont à soumettre au conseil municipal, afin qu'il donne lieu à débat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la présentation du rapport d'observations définitives daté du 16 janvier 2024

VU la réponse du Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en date du 22 décembre 2023

CONSIDERANT l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières qui indique que le rapport d'observations définitives que la Chambre Régionale des Comptes adresse au Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est également transmis par la Chambre Régionale des Comptes aux Maires des Communes membres de cet établissement public, immédiatement après la présentation qui en est faite à l'organe délibérant de ce dernier.

CONSIDERANT QUE ce rapport doit être présenté par le Maire de chaque commune au plus proche Conseil Municipal et doit donner lieu à un débat.

PREND AINSI ACTE SANS OBSERVATION du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes daté du 16 janvier 2024 adressé au Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et de la réponse du Président de la Communauté de Communes en date du 22 décembre 2023.

Chantier Petite et Grande rue de l'Eglise

Nicolas EHRHARD , 2ème adjoint, présente un tableau récapitulatif fourni par M. NEUBRANDT de l'entreprise LMS INGENIERIE, aux conseillers municipaux concernant les travaux réseaux secs prévus Petite et Grande rue de l'Eglise. Il les informe que 3 entreprises ont envoyé leur candidature, SPIE, PONTIGGIA et VINCI. L'entreprise Denni LEGOLL qui avait été choisi sur la 1ère partie des travaux, rue du Château, ne souhaitant pas candidater. Il détaille les travaux de chaque entreprise et propose 3 solutions possibles pour la commune, à savoir :

- Négocier les prix des prestations avec les entreprises

- Ne pas effectuer les travaux

- Ne faire que les travaux de génie civil par l'entreprise Denni LEGOLL et reporter le reste des travaux à plus tard, au vu des contraintes budgétaires

Le Maire précise que les travaux sont proches ou dépassent les 100 000,00 € et de ce fait qu'il faudra peut-être passer par un marché public.

Avancées des travaux du Presbytère

Le Maire présente aux conseillers les premières factures des architectes pour le projet de réaménagement du Presbytère ainsi que les deux devis qu'il a signé pour la suite des travaux, à savoir :

- un devis avec l'entreprise Diagnostic du Piémont concernant une mission de diagnostic plomb amiante dans le presbytère pour un montant de 750,00 € HT soit 900,00 TTC

- un second devis avec ADC-Est pour la mission de coordonnateur de sécurité et de et de protection santé pour le chantier à venir pour un montant de 2 610,00 € HT soit 3 564,00€ TTC

Le Maire informe les conseillers que les architectes viendront en mairie présenter l'APS (Avant-Projet Sommaire) du Presbytère le lundi 11 mars 2024 à 9 heures.

PUP

Le Maire informe les conseillers que la convention du Projet Urbain Partenarial délibérée par le Conseil Municipal du 18 janvier 2024 est toujours en cours de rédaction par le SDEA,

L'aménageur devra donc redéposer un permis d'aménager pour les deux terrains à viabiliser quand la convention PUP sera entièrement rédigée et signée par les parties concernées.

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Conseil Municipal prend connaissance de trois Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenue en Mairie. Le Conseil Municipal approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

Informations diverses :

Le Conseil Municipal est invité à assister à une réunion concernant les trames bleue et verte le 19 mars 2024 à Uttenheim.

Le Conseil Municipal est informé que les plantations de printemps auront lieu le 18 mai 2024.

L'Osterputz rebaptisé Elsassputz par le CEA aura lieu le 6 avril 2024, il débutera à 9 h devant la mairie, et les sacs poubelles seront fournis.

Le Maire informe les conseillers que M. SELTZ du CEA viendra le 4 mars 2024 à 9h en mairie afin de présenter des solutions pour remplacer les panneaux cassés sur l'îlot rue de Benfeld ainsi que les panneaux pour l'entrée de la commune.

DCM20240002-9 – Devis entretien terrains de football

Le Maire informe les conseillers que, tous les ans, la commune finance le sablage des terrains de football. L'état des terrains étant détérioré, le sablage ne suffira pas, c'est pourquoi, il propose aux conseillers d'aider davantage le club de football cette année. Le Maire présente un devis de l'entreprise Thierry MULLER comportant un traitement des terrains contre les vers de terre, le passage d'une herse et d'un décompactage, le montant de ce devis s'élevant à 3 028,00 € HT soit 3 633,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à **17 VOIX ET 1 ABSTENTION,** la signature du devis concernant l'entretien des terrains de football.

Tous les points ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 21h50.

Le Secrétaire de séance — Le Maire

MOENCH Jacky — Christian STRIEBEL

Les Infos

Elsàssputz

Notre traditionnel Oschterputz (que la CEA a rebaptisé cette année Elsàssputz), aura lieu le **samedi 6 avril 2024**.

Rien ne change, le but est toujours de donner un coup de propre à notre village avec l'aide de toutes les bonnes volontés !

Nous vous donnons rendez-vous devant la mairie à 9h pour la répartition des groupes. La commune fournira les sacs poubelles.

Pensez à vous munir de gants et d'un gilet fluorescent.

Un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la matinée.

Merci d'avance pour votre implication dans la propreté du village. Nous comptons sur les associations !

Point lecture

Nouveautés !

Vous avez des difficultés pour vous déplacer ?
L'équipe de la bibliothèque vous propose de rapporter une sélection de livres chez vous !

Vous avez des difficultés à lire ?
Des lecteur.trice.s peuvent venir à votre domicile ou à la bibliothèque pour vous faire la lecture.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail suivante :
bibliotheque.westhouse@gmail.com
ou au 06 88 92 47 20

Horaires d'ouverture de la bibliothèque de Westhouse :
mercredi de 14h à 16h
vendredi de 17h à 18h30
samedi de 10h à 12h

Eglise Saint Matthieu

PAROISSE ST MATTHIEU

Le Conseil de Fabrique remercie chaleureusement **tous les bénévoles** qui s'investissent au sein de la paroisse tout au long de l'année.

Un grand merci à nos 36 quêteurs qui sont venus frapper à votre porte le 04 février à l'occasion de notre quête paroissiale à domicile.

Et un grand Merci à vous paroissiens et bienfaiteurs pour votre générosité.

FETE DIEU A WESTHOUSE

La paroisse St Matthieu célèbrera la FETE DIEU dimanche 02 juin 2024.
La messe sera célébrée à 9h30 et sera suivie de la procession du St Sacrement à travers le village.

Quatre autels richement décorés par des villageois serviront de reposoir à l'ostensoir ainsi qu'à un temps de prière, de chant et de bénédiction.

Les membres du Conseil municipal, la Chorale Ste Cécile, l'Entente Musicale Stotzheim-Westhouse, les Sapeurs-Pompiers, les Servants d'autels, les lecteurs et tous les paroissiens accompagneront par leurs chants, leurs musiques et leurs présences.

Nous sommes tous invités à participer à cette fête.
Un grand merci à tous ceux qui contribuent à sa réussite.

Conseil de fabrique de la Paroisse Saint Matthieu

Des travaux de restauration partielle des 2 autels latéraux ont été effectués durant l'été par les Maîtres ébénistes Christian et son fils Benjamin DEICHTMANN, EBENISTERIE D'ART "Le Chevalet" à Mundolsheim.

Un montage de deux échafaudages a été nécessaire pour réaliser la restauration de la partie haute des deux autels.

Tous les pinacles ont été démontés et transportés à l'atelier pour restauration (le pinacle est une sorte de pignon très aigu terminé par un fleuron ou un pyramidion et orné de crochets sur les rampants).

Il était urgent de démonter ces pinacles, car un grand nombre d'entre eux n'était plus stabilisé.

Ceux-ci ont été restaurés et sculptés d'environ 200 crochets sur les rampants des pinacles (le crochet est un ornement saillant sculpté recourbé à son extrémité et qui s'enroule comme un bourgeon de feuillage).

Ensuite, une grande partie des fleurons a également été restaurée et 2 nouveaux ont été sculptés (le fleuron est un épanouissement végétal qui termine les pinacles).

Une grande partie des pyramidions a également été restaurée et 9 nouveaux ont été fabriqués (le pyramidion est un élément pyramidal qui couronne le sommet de certains pinacles). De nouvelles moulures manquantes ont également été restaurées.

Les pièces restaurées ou fabriquées ont été dorées, mises en couleurs et patinées.

L'ensemble a été remonté et stabilisé.

Merci également aux bénévoles qui œuvrent toute l'année dans notre église : nettoyage, décoration aux différentes fêtes.

FETES QUI SE PERPETUENT A WESTHOUSE :

FETE DIEU EN JUIN

Après l'office religieux, la Chorale Ste Cécile, les Sapeurs pompiers, l'Entente musicale, les membres du Conseil municipal, les servants d'autels, lecteurs et tous les paroissiens accompagnent Mr le Curé avec l'ostensoir.

Quatre autels richement décorés par des villageois ponctuent le parcours et servent de reposoirs à l'ostensoir ainsi qu'un temps de prière, de chant et de bénédiction.

FETE PATRONALE ST MATTHIEU ET BENEDICTION DES RECOLTES EN SEPTEMBRE

Messe où nous fêtons St Matthieu

et

rendons grâce pour les récoltes.

Nouvelle page gourmande de notre terroir

Coq au Riesling

Ingrédients :

1 coq de 1,5 kg
150 g de champignons de Paris
50 g de beurre
1 cuillère à soupe de farine
30 g de crème fraîche
30 cl de Riesling
1 verre d'eau de vie (quetsche ou autre)
1 verre de bouillon de poule
2 cuillères à soupe d'huile
4 échalotes, 1 gousse d'ail, 1 clou de girofle, 2 feuilles de laurier, 1 brin de thym, 1 brin de romarin, muscade, sel, poivre.

Préparation de votre Coq au Riesling

Choisir un coq fermier de qualité et un bon riesling qui parfumera la sauce du plat ainsi que la viande.

Découpez le coq en morceaux. Faites chauffer l'huile et le beurre dans une cocotte en fonte (d'une marque "Made In Alsace" comme Staub sera le must !).

Faites revenir les morceaux de volaille au fur et à mesure car vous ne pourrez pas tout mettre d'un coup. Salez, poivrez et laissez dorer pendant 5 min à feux doux.

Sortez les morceaux de volaille, épluchez et émincez les échalotes, faites les revenir dans la même cocotte pour les faire blondir.

Remettez les morceaux de volaille et lorsqu'ils sont de nouveau bien chauds, flambez avec l'eau de vie.

Attendez que la flamme tombe et mouillez avec le bouillon et le Riesling. Lavez et émincez les champignons et versez-les dans la cocotte. Mettre 1 clou de girofle, 2 feuilles de laurier, un brin de thym et de romarin ainsi que l'ail finement haché.

Portez le tout à ébullition et laissez mijoter pendant 50 min à feux doux.

Quelques minutes avant de servir, rajoutez la crème fraîche aux morceaux de volaille et rectifiez l'assaisonnement avec le sel, le poivre et une pincée de muscade.

Servez bien chaud avec comme accompagnement des spaëtzles « maison » et un bon Riesling frais.

A Güeter ! Bonne dégustation !

PS : il faut faire attention à la cuisson car la durée de cuisson est à adapter en fonction de la qualité de votre volaille et de sa taille.

France Renov'

avec

Rénovation énergétique : évolutions des aides en 2024

Cette année, les dispositifs d'aides de l'État pour les travaux d'amélioration de l'habitat évoluent. Tour d'horizon :

Ma Prime Rénov' : deux parcours

Parcours par gestes : pour le **remplacement d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire** par une **solution décarbonée**, il est possible de bénéficier d'une aide forfaitaire par geste de travaux, à condition de ne pas se situer dans la tranche de revenus la plus haute. Cette aide est cumulable avec les primes des fournisseurs d'énergie.

Parcours accompagné : dédié aux travaux de **rénovation globale**, ce parcours est ouvert à tous les ménages. Un accompagnement tout au long du projet par un Accompagnateur Rénov' agréé est obligatoire pour en bénéficier. Selon la classe énergétique atteinte grâce à la rénovation et selon le niveau de revenus des propriétaires, l'aide prend en charge un certain pourcentage du montant des travaux. Elle n'est pas cumulable avec les primes des fournisseurs d'énergie.

A compter du 1er juillet 2024, les propriétaires de maisons classées F ou G ne pourront plus avoir accès à la rénovation par gestes, et seront obligatoirement orientés vers le parcours accompagné.

Ma Prime Adapt' :

A destination des ménages modestes et très modestes, cette aide permet de financer une partie des **travaux d'adaptation du logement à la perte de mobilité ou d'autonomie**, pour les propriétaires en situation de handicap et pour les personnes âgées de 70 ans ou plus, ou pour les personnes de 60 à 69 ans sous condition de Groupe Iso-Ressource (GIR).

Aides locales :

La Communauté de Communes soutient également la rénovation énergétique avec une aide financière spécifique, sous condition de revenus, via le dispositif **Alsace Renov' en partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace**, cumulable avec les aides de l'Etat.

Le partenariat entre la CCCE et la CeA permet également de développer un autre dispositif de soutien aux projets de rénovation sur le territoire du Canton d'Erstein, le **Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel**, qui soutient la valorisation du patrimoine bâti construit avant 1948.

Les aides pour les propriétaires bailleurs ou pour les copropriétés évoluent également. Pour vous renseigner sur tous ces dispositifs, la porte d'entrée reste **l'Espace Conseil France Rénov' du Canton d'Erstein**. La conseillère peut répondre à vos questions par téléphone ou vous recevoir sur rendez-vous à Erstein pour faire le point sur votre projet du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Prise de rendez-vous en ligne via la plateforme : https://france-renov-rdv.cc-erstein.fr/
Contact par téléphone : Sarah JACCOMARD au **03 88 59 86 27**

Ce service gratuit est proposé aux habitants par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, avec le soutien de la Région Grand Est.

SAJ - Service Animation Jeunesse

L'Animation Jeunesse secteur Benfeld :

L'AJ a pour objectif le développement de l'animation socioculturelle dans les onze communes du secteur de Benfeld à travers des activités, des rencontres et l'accompagnement de jeunes dans leurs projets. Aussi, l'équipe crée des liens partenariaux entre les structures en soutenant et en accompagnant, tout au long de l'année, les collèges à travers des ateliers et de la prévention. L'Animation Jeunesse soutient aussi les associations et les initiatives locales dans leurs projets.

Quoi de neuf à l'AJ ? :

Le programme des activités des vacances de printemps 2024 est en cours d'élaboration. Il sera disponible 15 jours avant les vacances à l'Animation Jeunesse, dans les collèges et les écoles et auprès des Mairies des onze communes du secteur Benfeld ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...). Le programme mensuel des activités du mois de mai sera également disponible après les vacances !

Intéressé ? Tu as entre 10 et 18 ans ? Pour s'inscrire aux activités : Rendez-vous directement à l'Animation Jeunesse !

Horaires de l'Accueil et Relation aux Familles :

Lundi : 9h à 12h - 13h30 à 17h
Mardi : 14h à 17h
Mercredi : 9h à 12h - 13h à 17h
Jeudi : 9h à 12h
Vendredi : 13h30 à 18h

Renseignements par téléphone au 03 88 74 28 88 -
1 place de l'ancien Tribunal - 67230 Benfeld

Quoi de 9 à l'AJ ? :

L'équipe fait peau neuve ! Joël Kauffmann a rejoint l'Animation Jeunesse en tant qu'animateur coordinateur, Axel Debrosse en tant qu'animateur jeunesse et Solange Veltz en tant que volontaire en Service Civique !

Tu as des idées de projets ou simplement envie de t'investir dans la vie locale ? L'Animation Jeunesse est aussi là pour ça ! Contacte-nous via nos différents réseaux, ou passe nous voir à Benfeld !

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !

ANIMATION JEUNESSE SECTEUR BENFELD

AJ SECTEUR BENFELD

Stages et cours de danse

Vous aimez danser !

Lancez-vous et venez rejoindre le Club de danse d'Eschau

Notre site : www.eschaudanse.fr

contact : FUCHS Rémy au 06 72 11 06 98.

Repair Café

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le velo, le taille haie,
un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé
Sauf télés et gros électroménager n'est pas forcément bon pour la poubelle
Penser au accessoires câbles,piles,dosettes de café,cassettes,cd,hautparleur,etc

VENEZ NOUS VOIR A

WESTHOUSE le 22 juin 2024

Salle polyvalente, 3 rue du Stade

de 10h à 12h et de 14h à 17h

Repair Café

Project'ill

Jeter ? Pas question !

Les bénévoles du repair café Project'ill peuvent peut-être les réparer

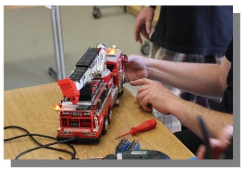

Ainsi comme nous, vous ferez un acte citoyen en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.

Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.

repair.ill@orange.fr www.facebook.com/repair.ill www.repaircafe.org www.ecocitoyens-erstein.fr

Commune de WESTHOUSE

PROJECT'ILL

ece Éco-Citoyens d'Erstein

SMICTOM ALSACE CENTRALE

Les anniversaires

Bon anniversaire aux personnes nées en avril...

97 ans : M. Camille WETTERWALD né le 09.04.1927
91 ans : Mme Colette WILLMANN née Reibel le 11.04.1933
90 ans : Mme Renée KLEIN née le 03.04.1934
87 ans : M. Joseph SIMLER né le 14.04.1937
85 ans : M. Philippe SAETTEL né le 22.04.1939
82 ans : M. Jean-Paul STOEFFLER né le 21.04.1942
79 ans : Mme Hélène RIEHL née Kieffer le 06.04.1945
77 ans : Mme Mariette AUBRY née Lerbs le 16.04.1947
75 ans : M. René REJASSE né le 30.04.1949
74 ans : Mme Chantal AUBRY née Koehl le 07.04.1950
M. Jean-Marie EHRHARD né le 27.04.1950
M. Roger HENNINGER né le 27.04.1950
73 ans : M. Jean Pierre HERTZOG né le 01.04.1951
Mme Monique REJASSE née Fradin le 02.04.1951
72 ans : M. Roland BAPPERT né le 16.04.1952
Mme Marie-France FEIST née Ehrhart le 26.04.1952
71 ans : Mme Odile MATHI née Henry le 01.04.1953
M. Materne HUBER né le 09.04.1953
M. Francis MEYER né le 16.04.1953
70 ans : Mme Nicole SCHERTZ née Kientz le 23.04.1954
Mme Monique BAUMERT née Walter le 30.04.1954

...en MAI...

94 ans : Mme Liliane BAPST née le 10.05.1930
88 ans : M. Norbert KAAG né le 11.05.1936
85 ans : Mme Marthe BROHM née Schwaentzel le 10.05.1939
Mme Bernadette ROHMER née Wetterwald le 28.05.1939
83 ans : Mme Marie-Odile HAXAIRE née Jost le 11.05.1941
82 ans : Mme Alice SCHEER née Peter le 08.05.1942
80 ans : M. Robert JEHL né le 09.05.1944
M. Bernard REIBEL né le 11.05.1944
77 ans : Mme Madeleine RINGEISEN née Riehl le 24.05.1947
75 ans : M. Jean-Louis WILLMANN né le 04.05.1949
Mme Marie-Jeanne KIEFFER née Zobler le 28.05.1949
74 ans : M. Gilbert BARTHELME né le 16.05.1950
M. Maurice KREYDENWEISS né le 22.05.1950
M. Jean-Claude JEHL né le 28.05.1950
73 ans : Mme Huguette HUCK née Zimmermann le 16.05.1951
M. Bernard EHRHARD né le 17.05.1951
71 ans : Mme Suzanne GREINER née Etter le 09.05.1953
70 ans : M. ECKERT Jacky né le 22.05.1954

ET EN JUIN...

84 ans : Mme Marie-Antoinette GOERGER née Hablitzel le 18.06.1940
80 ans : M. Céleste SCHULTZ né le 29.06.1944
77 ans : M. Francis EHRHARD né le 30.06.1947
Mme Astride SCHNEE née Lerch le 30.06.1947
76 ans : M. Paul MATHI né le 05.06.1948
74 ans : M. René SPEISSER né le 15.06.1950
73 ans : Mme Danielle WEHRLI née Gaijean le 25.06.1951
72 ans : Mme Jeannine LUTZ née Lerbs le 06.06.1952
M. Germain ACKERMANN né le 08.06.1952
71 ans : Mme Francine BAPPERT née Uhl le 07.06.1953
Mme Marie Thérèse BOZDECH née Schneider le 14.06.1953
M. Jean Marc REINBERGER né le 20.06.1953
Mme Marianne DESIRE née Bongartz le 21.06.1953
Mme Colette JEHL née Ehrhard le 30.06.1953

Au calendrier

AVRIL

- 01 ESW – Quart de final crédit mutuel
- 02 au 28 TCW - Tournoi vétéran
- 17 EFS – Don du sang
- 20 Clé des chants – Concert
- 21 ASW – Rosbeef

MAI

- 01 TCW – Tournoi double surprise
- 04 Amicale Sapeurs-Pompiers – Soirée asperges
- 05 ESW- Commune de Westhouse – Wesch'art
- 08-09 ESW Tournoi Warhammer
- 18 PCS – Championnat
- 18 ESW — Ramassage vieux papiers
- 25 ASW – Tournoi foot intersociété suivi d'une soirée conviviale
- 26 Première communion – lieu à définir
- 30 PCS - Championnat

JUIN

- 01 APEW – Kermesse
- 02 Fête dieu avec procession
- 03 au 23 TCW - Tournoi Open séniors
- 12 EFS - Don du sang
- 16 Confirmation – lieu à définir
- 21 Chorale Clé des chants + Musique – Fête de la musique
- 22 Repair Café
- 29 TCW - fête clôture jeunes
- 30 ESW - marché aux puces

NOTA BENE :

AGF : Association Générale des Familles (section Westhouse)
APEW : Association des Parents d'Elèves de Westhouse
APSAN : Association des Pêcheurs Sportifs et Amis de la Nature
ESW : Etoile Sportive de Westhouse (basket)
ASW : Association Sportive Westhouse (football)
PCS : Pétanque Club de la Scheer
TCW : Tennis Club de Westhouse

Les associations vous informent

Tennis Club Westhouse

Le Tennis Club de Westhouse remercie tous les participants à sa traditionnelle journée choucroute qui a été très appréciée et remercie aussi les bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette journée.

Prochain RDV le tournoi qui aura lieu en avril, moment aussi toujours très convivial. Ensuite, viendra le championnat qui permettra aux joueurs du club de rencontrer en équipe des joueurs d'autres clubs.

À noter que, comme d'habitude pendant les vacances scolaires, le club proposera son « animation vacances » de 2h pour une dizaine d'enfants répartis en 2 groupes d'âge.

Une image, une histoire

Notre association continue son petit bonhomme de chemin.

L'année 2024 va être très riche pour notre association. Nous avons une première exposition à Sand dans le jardin d'Yvan Goerger les 29 et 30 juin.

Courant 2023, nous avons collaboré avec l'association du Vieil Erstein sur un projet concernant le canal du Rhône au Rhin. Cette exposition d'envergure implique d'autres entités comme Alsace Nature Ried, les Voies Navigables de France, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et le CEA.

Ce travail collectif sera visible de mi-mai à septembre le long de la piste cyclable entre la Thumenau et Boofzheim. Alors à vos vélos !

Contact : **asso.image.histoire@gmail.com**

La clé des chants

WESCHSPORT : une première réussie

Malgré le crachin et un froid très vif en ce début d'année 2024, de nombreux "weschers" ont répondu présents à la nouvelle activité proposée par le club de foot.

Chaque dimanche matin de janvier et de février, l'événement WESCHSPORT a rassemblé la communauté locale autour d'activités en famille promouvant la santé après les festivités de fin d'année.

Les habitants se sont ainsi réunis pour des sessions de footing ou de marche adaptant l'activité à leurs préférences et à leur niveau de forme physique.

Les plus jeunes n'ont pas été laissés de côté et ont pu participer à des jeux organisés au club house pendant la séance de sport de leurs parents.

Cette initiative a permis d'offrir une pause bienvenue alliant santé physique et surtout convivialité et sourires après les excès des fêtes.

Merci encore à tous les participants.

Etoile Sportive Westhouse

Samedi 23 décembre a eu lieu la fête de Noël pour nos jeunes pousses.

Pour les plus jeunes un loto avec de nombreux lots et des jeux de balles pour les plus grands ont agrémenté cette belle après-midi festive.

Elle a été clôturée par la venue du Père Noël qui a gâté tous les enfants.

<u>Manifestations à venir prochainement</u> :

Dimanche 5 mai : le Wesch'art, une expo d'artistes et d'artisans locaux organisée conjointement avec la commune

Mercredi 8 et jeudi 9 mai : le warhammer, notre traditionnel jeu de figurines sur table

Samedi 18 mai : ramassage des vieux papiers

Dimanche 30 juin : 31e marché aux puces :

Commune de Westhouse — Crédit Mutuel — Etoile Sportive Westhouse

Pour des raisons de bonne organisation, nous demandons aux habitants de Westhouse souhaitant un emplacement **<u>devant leur domicile ou un emplacement habituel</u>** de bien vouloir s'inscrire **<u>avant le 28 avril 2024</u>. Passé ce délai, nous ne pouvons malheureusement plus garantir cette <u>priorité</u>**.

Pour toute autre place, les réservations peuvent se faire <u>jusqu'au 23 juin 2024</u> comme indiqué sur le formulaire d'inscription.

Merci pour votre compréhension.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Bernard REIBEL au 0388742257.

Amicale des pompiers

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Westhouse
organise une

Soirée Asperges

Samedi 4 Mai 2024

Club-house de la salle polyvalente

Uniquement sur réservation avant le 28 Avril 2024:
amicale.spwesthouse@gmail.com
Anthony Kluge 06 11 15 41 21
Eric Fromm 06 82 15 67 70

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Westhouse - SIREN : 832 295 125
amicale.spwesthouse@gmail.com
Salle Sainte Barbe - Petite rue de l'église - 67230 Westhouse

APEW

Samedi 1er juin 2024, les enfants des écoles de Westhouse vont retrouver la scène à l'occasion de la traditionnelle kermesse scolaire.

Ils vont offrir un magnifique spectacle mêlé de chants et de danse, encouragés par les parents, grands-parents et amis.

Pour poursuivre cette ambiance festive, les enfants pourront s'amuser aux jeux proposés mais également clore cette belle journée tant attendue et appréciée, par une restauration proposée par l'Association des Parents d'Elèves de Westhouse, toujours très investie au service des écoles.

APE WESTHOUSE

Fête de la musique

L'Entente musicale Stotzheim-Westhouse
et
la Chorale Clé des Chants
invitent cordialement tous les Wescher
à participer à la **Fête de la Musique**
le vendredi **21 juin à partir de 19h**
sur la place de l'église.

Chapelle du Holzbad

Dimanche 7 juillet

47ème Anniversaire de la Chapelle Saint-Ulrich du Holzbad et Jubilé d'Or de l'Abbé Jean-Marie Trug

*L'association des Amis de la Chapelle a le plaisir de vous inviter à fêter le 47ème anniversaire de la remise en service de notre chapelle**, le dimanche 7 juillet**.*

*Cette année, nous aurons la joie de fêter ce même jour le **Jubilé d'Or pour 50 années de prêtrise de Jean-Marie Trug**, qui est notre concitoyen à Westhouse depuis 2013.*

Dans une ambiance familiale et champêtre, nous vous donnons rendez-vous dans la cour de la ferme Derivaux, à Westhouse - Route de Valff.

Programme

16h30	*Messe en plein air, avec les Chorales Ste-Cécile de notre Communauté de paroisses.*
17h30	*Vin d'honneur offert par la municipalité de Westhouse. Concert de la Chorale Clé des chants et apéritif concert animé par la Musique-harmonie de Westhouse.*
À partir de 17h45	*Tartes flambées et petite restauration.*

MAIRIE DE WESTHOUSE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Rétrospective

En décembre 2023...

Fête de Noël des ainés

Veillée de Noël APEW

En janvier 2024...

Accueil des nouveaux arrivants

Chorale clé des chants en concert au Zénith

Concert entente musicale Stotzheim-Westhouse

février...

Les animations vacances

Après-midi récréative au clubhouse de la Pétanque

Et mars...

Cavalcade de l'APEW

Aménagement des archives de la mairie

Wescherblattel n° 105 :
parution fin juin 2024

Responsable de la Rédaction et de la Publication :
Audrey KISTNER
Rédacteur en chef : Mireille FUHRMANN
Membres du Comité de Rédaction :
Nicolas EHRHARD, Céline ETIENNE, Agnès FEIST,
Estelle FRITSCH, Éric FROMM, Christian STRIEBEL
Imprimé par nos soins